

EXAMEN

DE

4
523.d.12
4

CETTE QUESTION:

*Quel sera pour les Colonies de l'Amérique le
Résultat de la Révolution Française, de la
Guerre qui en est la Suite, & de la Paix qui
doit la terminer?*

PAR M. MALOUET, (P.K.) K
DÉPUTÉ DE LA COLONIE DE ST. DOMINGUE.

Ca. Sonères?

De l'Imprimerie de BAYLIS, 15, Greville-street, Holborn.

Et se trouve chez J. DEBOFFE, Gerrard-street, & DULAU &
Co. Wardour-street, Soho-square.

1797.

E X A M E N

D E

CETTE QUESTION:

Quel sera pour les Colonies de l'Amérique le Résultat de la Révolution Française, de la Guerre qui en est la suite, & de la Paix qui doit la terminer ?

SI l'on pouvoit expliquer autrement que par le délire révolutionnaire la conduite des législateurs François & de leurs délégués dans les colonies, on y verroit un plan motivé & mûrement réfléchi pour accélérer & consommer la ruine de tous les établissemens Européens en Amérique.

Dans la première assemblée, le plus grand nombre des députés n'avoit aucune connoissance du régime colonial, de ses motifs, de ses rapports avec la culture locale & le commerce de la métropole, & cependant on s'empare de toutes ces questions & avant de s'éclairer on prononce : il étoit possible d'améliorer le régime, on le proscriit. Un nouveau système sembloit devoir être préparé par une nouvelle police ; mais les précurseurs des décrets sont des cathéchismes & des

agens d'insurrection : ainsi un instant a suffi pour rendre au néant les productions de deux siècles.

La proclamation des droits de l'homme en France a été pour les factieux & pour la multitude un signal de massacre & de dévastation qu'on eut pu prévenir ; les propriétaires réunis étoient en état de se défendre ; mais dans les Colonies l'application des droits de l'homme à leurs cultivateurs esclaves, leur affranchissement subit étoit la sentence de Collot d'Herbois contre les Lyonnais, *que cette ville soit détruite, que le sang de ses habitans grossisse les eaux du Rhône.*

Ce crime n'appartient pas tout entier à la première assemblée : * Polvérel & Santhonax sont les hommes de la seconde & c'est à la convention qu'il étoit réservé de les absoudre de tout le sang qu'ils ont versé, des ruines qu'ils ont amoncélées sur le sol jadis le plus riche du globe.

Dans cette terrible époque quel a été, quel est encore le

* Ces observations sont applicables aux intérêts de toutes les Colonies, mais les faits dont je suis le mieux instruit sont ceux relatifs à St. Domingue ; je ne parle point de ce qui s'est passé dans les autres colonies Françaises quoiqu'il soit notoire que les mêmes scènes d'horreur s'y sont répétées. On cite aujourd'hui en France avec assurance l'état prospère de Cayenne & de la Guadeloupe, c'est qu'on n'y compte pour rien les anciens propriétaires exterminés ou mis en fuite comme à St. Domingue. On n'y a conservé que cette espèce de blancs promoteurs ou instrumens d'une révolution dont ils finiront aussi par être les victimes. D'ailleurs personne n'ignore que le républicanisme de Victor Hugues n'est autre chose qu'un despotisme terrible auquel il a soumis momentanément les nègres comme les blancs.

sort des propriétaires de St. Domingue ? près de la moitié a été égorgée dans les massacres du Cap, du Fort Dauphin, du Port-de Paix, des Gonaïves, des Cayes, de Léogane, qui représentent autant de deux Septembre, avec la différence que les assassins de Paris expédioient promptement leurs victimes, au lieu qu'il y a eu plusieurs colons jettés au feu, sciés entre deux planches, leurs femmes grosses poignardées, leurs filles livrées à la brutalité des négres & devenues leurs esclaves---- tout ce qui a pu fuir à travers les toits embrasés, les champs dévastés, a été chez les nations hospitalières chercher un asyle & du pain : ceux qui se sont réunis dans les quartiers où les agens de l'insurrection n'avoient pu encore pénétrer s'y sont armés &, à l'aide de leurs négres fidèles, ont repoussé les brigands jusqu'à ce que les secours de l'Angleterre leur aient permis de s'étendre sur un plus grand territoire ; mais les quatre-cinquièmes des manufactures & des établissemens des villes & bourgs, cinq milliards de capitaux, cent millions de revenus, le tiers de la population noire & blanche ont disparu.

Les philosophes qui nous ont ainsi régénéré sont-ils au moins parvenus à leur but ? traitent-ils nos esclaves en hommes libres, les négres sont-ils plus heureux, y a-t-il espérance qu'ils le deviennent sous un tel régime & se montrent-ils aujourd'hui élèves dociles de leurs instituteurs, reconnoissans envers leurs bienfaiteurs ?

Hors les agens du directoire il n'y a pas un seul républicain qui ne réponde à toutes ces questions par le tableau le plus hideux de la démocratie Coloniale. C'est l'assemblage de tous les crimes, de toutes les calamités.

Si la véritable philanthropie s'étoit chargée de la civilisation & de l'affranchissement des négres, cette entreprise précipitée

cipitée auroit encore eu de cruels effets. L'esclave ignorant, corrompu par le seul fait de l'esclavage, ne peut en sortir que sous la garde d'une police vigilante ; l'instruction, la propriété peuvent en faire un citoyen, la simple émancipation en fait un vagabond, & là, où il y a quarante mille citoyens & cinq cent mille esclaves, leur affranchissement subit est un attentat, un acte de démence que les intentions les plus pures ne sauroient justifier.

Mais si la magistrature chargée de cette effrayante innovation n'est autre chose que la réunion du pouvoir à la cupidité, des mœurs les plus dissolues aux volontés les plus féroces, & tels ont été les proconsuls des Colonies, on devoit s'attendre à la pluie de sang qui a inondé ces malheureuses contrées. Les républicains de bonne foi peuvent-ils croire qu'il soit question de république ou de liberté entre les acteurs noirs & blancs de ces scènes sanglantes ! le pillage & la domination, voilà tout le plan, toute la politique des chefs ; & la multitude toujours la même, quelque soit sa couleur, redoutable seulement dans ses accès de fureur, est habituellement l'instrument & la victime de ceux qui la mettent en mouvement.

Ainsi les commissaires n'ont été puissans à Saint Domingue que pour dépouiller, massacrer, mettre en fuite les propriétaires & les déclarer ensuite émigrés, traîtres à la patrie, ennemis des noirs & de la liberté ; mais lorsque la révolte a été organisée, lorsque les esclaves ont eu leurs généraux, leurs magistrats prenant rang parmi ceux de la république, les généraux *Pierrot, Jeannot, Rigaud, Toussaint, l'Ouverture*, devoient naturellement devenir les rivaux, les ennemis des despotes républicains : on a vu rarement entre les brigands un partage paisible du pouvoir & des dépouilles ; il étoit même impossible que les clubs, les maximes & les formes

formes révolutionnaires établies parmi les nègres ne créassent pas chez eux comme chez nous des Danton, des Roberspierre, des Cordeliers, des Jacobins, & ce que ceux-ci appellent des anarchistes furieux.—Tel est aussi l'état de cette société fraternelle. Insensible à la morale pure, au patriotisme central des agens du directoire, les chefs de toute couleur se proscrivent, s'égorgent, & les bandes noires divisées en différentes factions, s'accordent sur un seul point, de ne reconnoître d'autre frein, d'autre loi que l'ordre du chef qui les nourrit ou les laisse piller, & d'exterminer tous les blancs.—Ainsi d'après les dernières nouvelles du Cap, Santhonax & ses collègues n'avoient plus d'asyle que dans la rade, & le général Des Fourneaux chassé des Cayes avec son état-major par le général Rigaud, avoit livré aux poignards des républicains noirs tous les républicains blancs de la partie du Sud qui ont été fusillés. Cette boucherie philanthropique est dans une activité continue depuis cinq ans, & n'a rien de commun avec la guerre subsistante entre les brigands divisés ou réunis & les propriétaires armés sous la protection des Anglois. Dans cette guerre il n'est encore question ni de système ni d'intérêts politiques, c'est la propriété qui se défend contre le brigandage en invoquant une puissance protectrice.

C'est dans de telles circonstances que le gouvernement François, depuis même qu'il professe des principes d'humanité & de justice, a mis sérieusement en question l'émigration des colons & leur forfaiture pour avoir émigré, & pour avoir préféré la protection du Roi d'Angleterre à la clémence de Santhonax & de son général Pierrot.

Autrefois parmi nous le ridicule étoit l'écueil assuré de la toute-puissance ; mais toutes les métamorphoses que nous avons subies depuis sept ans ont amalgamé les idées, les principes

principes les plus inconciliables. C'est dans les contraires que la langue François a puisé ses synonymes & elle n'est point assez riche pour assigner désormais à la vérité une expression dont le mensonge ne se soit point emparé. Le vol, l'assassinat, la tyrannie, la liberté, la philosophie, la vertu se sont mutuellement prêtés leurs enseignes. Ces habitudes funestes sont devenues profondes, & les amendemens, les idées saines qui tendent à les effacer, n'ont encore que la force de la raison toujours inférieure à celle des passions,

Il ne faut donc pas croire qu'il n'y ait de difficile à attaquer que les injustices habiles : les absurdités ont aussi leur empire sur un peuple agité, l'évidence est pour lui, non dans la vérité démontrée, mais dans l'enseignement constant des mêmes erreurs,

D'un autre côté c'est maintenant une question oiseuse que la défense des Colons considérés comme émigrés, comme ennemis de la patrie, pour n'avoir pas tendu la gorge à leurs bourreaux. La France toute entière est autant que nous dans un état d'émigration & de forfaiture relativement à ses Colonies : il n'y a plus aucune loi, aucune police, aucune propriété républicaine qui n'y ait encouru la proscription, & qui puisse y être rétablie, maintenue autrement que par la force.

Si le système actuel subsiste, les proclamations, les décrets, les messages du directoire ne signifient rien ni pour lui, ni pour nous ; les Colonies n'existent plus comme ateliers de culture & de commerce ; mais elles se reproduiront bientôt comme un vaste arsenal de révolution, de brigandage & de piraterie, où tous les scélérats des quatre parties du monde auront un asyle & de l'emploi. Là s'organiseront, n'en doutons pas, des sociétés, des gouvernemens ennemis du commerce,

de

de la navigation, de la civilisation même de l'Europe ; là se multipliera une population appropriée au sol fertile, au climat insalubre pour nous de la Zone Torride ; & des Antilles, au Mexique, au Brésil, dans les plaines & les montagnes du nouveau monde, la philosophie de Marat portera ses dogmes, ses torches & ses poignards.

Je ne dis pas qu'une peuplade de négres libres, d'esclaves affranchis, doive avoir nécessairement une telle direction.— Mais je dis que la révolution dirigée comme elle l'a été dans les Colonies, aura par ses succès des conséquences dont le développement épouvanterait même ses auteurs.

L'expérience de ce moment-ci nous apprend que les négres ont bien plus de goût & d'aptitude pour la guerre que pour la culture : la discipline militaire en fait d'agiles & d'intrépides soldats, bravant également la fatigue & le danger ; mais c'est dans nos rangs, c'est sous les enseignes de la propriété qu'ils ont acquis une supériorité étonnante sur les soldats de l'anarchie. Ceux-ci ne reconnoissent la liberté qu'à la cessation du travail, & comme ils n'ont point de solde réglée, leur paresse naturelle, la misère qui en est la suite, les mettent dans un état bien plus affreux que la servitude, & leur fait un besoin du brigandage.

Cette espèce d'hommes, non modifiée par d'autres mœurs, par une éducation progressive, est constituée de manière à ne pouvoir exister en société que dans les camps ou dans les ateliers, soumis à des chefs qui leur commandent, leurs travaux, leurs mouvemens, leur subsistance.

Ainsi, après avoir épuisé tous les crimes & tous les genres de destruction, le roman de la liberté se terminera par la permanence d'une armée noire, sous des despotes plus ou

moins habiles, mais qui auront d'excellens soldats en les disciplinant, en assurant leur subsistance, par le travail forcé des femmes & des enfans.

Tous ceux qui, dans nos habitations, ont connu les douceurs & le besoin de la paix domestique, tâcheront de se soustraire à cette milice & se distribueront en hordes sauvages errantes dans les forêts.

On compte déjà plus de vingt mille négres ainsi réfugiés dans les montagnes escarpées, où ils attendent dans une détresse affreuse, le retour de leurs maîtres, car c'est une imposture grossière que de représenter les négres comme attachés à la république, au titre de citoyen, & comme concevant un autre gouvernement que celui qui s'exerce sous l'autorité absolue d'un seul.

L'épuisement des forces morales & physiques, à la suite d'une lutte longue & sanglante, est si bien dans la nature des hommes & des choses, que l'empire n'appartient plus en France aux opinions, mais aux volontés les plus fortement prononcées.

— Dans les Colonies, les mêmes causes, les mêmes moyens y rétabliront sûrement l'autorité domestique, qui, avec quelques améliorations, est le seul régime sous lequel elles puissent exister comme possessions Européennes; mais la France, ou plutôt ceux qui la gouvernent, sont-ils disposés à revenir sur leurs pas, & l'Angleterre, dont les intérêts politiques & commerciaux sont bien plus liés à l'existence qu'à la possession des Colonies, stipulera-t-elle leur conservation pendant la paix comme elle a empêché leur destruction totale pendant la guerre?

Que le Gouvernement Britannique en nous restituant à la France nous fasse mieux traiter que des déserteurs rendus par capitulation dans une place assiégée, c'est ce dont il n'est pas permis de s'inquiéter. Entre les peuples policés la transmission & la rétrocession d'un territoire comme propriété, & de ses habitans comme sujets, se régissent essentiellement par le droit des gens, qu'on ne viole impunément que pendant la tempête d'une révolution. Mais toutes les sûretés personnelles, toutes les garanties ne sont rien sans le rétablissement d'un régime conservateur : & ce n'est pas seulement en France, c'est en Angleterre que les bases fondamentales de ce régime sont attaquées ; tandis que les François croient les Anglois très-occupés d'étendre leurs possessions en Amérique, je vois, au contraire, ici toutes les espérances & une partie des spéculations commerciales se détacher sensiblement des Isles à sucre pour se porter entièrement sur les riches plaines du Bengale & du Malabar ; là on apperçoit un empire vaste, affermi, une immense population libre, en état d'approvisionner de sucre tous les marchés de l'Europe ; déjà des cargaisons de cette denrée se multiplient d'année en année à des prix qui ne sont pas supérieurs à ceux de l'Amérique ; l'esclavage des nègres commence donc à paroître aussi inutile qu'odieux ; une considération cependant, & qui est de quelque poids, suffit pour arrêter la progression de calculs & d'espérances sur les sucres du Bengale. Supposons cent vaisseaux annuellement employés par l'Angleterre au commerce de l'Inde, comme il consiste entièrement en marchandises précieuses, d'un poids léger & qui ne peuvent occuper la cale d'un bâtiment, le sucre s'y place comme lest & le frêt modéré qu'il paye est tout en bénéfice pour l'armateur : ainsi une quantité déterminée de sucre Indien, quinze, vingt mille barriques peuvent, sur la place de Londres, soutenir la concurrence de ceux de l'Amérique. Mais qu'il n'y ait plus d'autres fabriques pour les approvisionnemens de l'Europe que celle

de Bengale, et ne sont plus alors les cent vaisseaux transports du thé, des mousselines, des cotons & des soies de l'Asie qui suffiront à ce commerce : plus de quinze cents vaisseaux y seroient employés ; peut-on croire alors que l'Angleterre put soutenir longtemps cette navigation & que tous les consommateurs de sucre seroient en état d'en payer les frais ?

Il n'y a rien de durable dans l'univers, tout change, tout périt & se reproduit sous des formes diverses. Les hommes & leurs monumens sont la proie du tems, ainsi je ne prétends pas que les colonies de l'Amérique & la servitude sur laquelle elles sont fondées puissent avoir une autre destinée. A Dieu ne plaise que j'érige aussi en principe, en droit imprescriptible, l'esclavage des nègres ! mais les plus mauvaises institutions par lesquelles une société existe & dont il résulte une masse de productions, de subsistances, commandent, si non le respect, au moins la plus grande circonspection aux réformateurs ; & c'est aux membres seuls de cette société, & non à ceux qui lui sont étrangers qui n'ont point à craindre d'être écrasés sous ses débris qu'il appartient d'en juger, d'en réparer les fondemens.

Ce n'est point dans la révolution Française, dans la latitude de ses principes d'insurrection, de résistance à l'oppression, que je puise le droit des Colonies de résister aussi à leur destruction, & leur droit d'indépendance, quant à leur législation intérieure & au mode de leur existence,

C'est dans cette loi éternelle, immuable, qui imprime aux êtres animés l'instinct de leur conservation par préférence à tout autre soin & à toute autre loi naturelle ou politique ; & cependant ce droit de résistance n'est que conditionnel ; il n'appartient ni aux passions, ni aux erreurs de la multitude.

Tout

Tout gouvernement protecteur, quelque soit sa forme & malgré les abus, les injustices partielles qu'on pourroit lui reprocher, ne peut être renversé que par des factieux. La dépendance des Colonies, leur fidélité à la métropole sont donc la compensation nécessaire de la protection qu'elles en reçoivent. Mais lorsque la puissance conservatrice se convertit en un ouragan dévastateur, il n'y a point de question de droit à examiner, ce n'est plus un gouvernement, c'est un fléau dont il faut se préserver; & que n'importent vos principes philosophiques & la pureté de votre théorie si cette métaphysique mise en œuvre par des cannibales est pour moi un arrêt de mort, me chasse de mes foyers & me jette nud sur des plages lointaines! Je ne vous conteste pas le droit d'affranchir vos esclaves, de fonder des Colonies de nègres libres, de leur assigner des terres en propriété. Mais des vertus qui ne vous coûtent rien deviendroient pour moi des loix sanguinaires, & je les reconnoîtrois! Quei vous avez le droit de déclarer la guerre aux peuples libres vos voisins! Par la considération de votre sûreté qui n'est souvent que le calcul de votre ambition, votre philosophie vous permet de dévouer des millions d'hommes à la mort & elle vous défend de me laisser vivre en paix à deux mille lieues de vous, sous le régime que vos loix antérieures, vos ancêtres & les miens avoient sanctionné?---Vous abhorrez l'esclavage & moi aussi! Je ne l'ai point institué; Je voudrois pouvoir en effacer la trace sur tout le globe, mais à la condition d'y enchaîner le crime. Je maudis comme vous le premier homme qui fit de son semblable une bête de somme; mais vous avez la faculté de vous faire servir & obéir par des hommes libres; la garde publique veille pour vous, s'ils vous offensent, s'ils attentent à votre sûreté, à votre propriété, placez-moi dans de telles circonstances & nous délibérerons ensuite sur le changement d'état de cette tribu d'esclaves au milieu desquels je vis, qui habite & cultive ma terre & que j'entretiens

j'entretiens aussi bien, peut-être mieux, que vous n'entretenez le journalier qui travaille la vôtres ! Que dis-je moi ? ce sont les propriétaires du territoire, les citoyens & dans votre langue les souverains, c'est le corps politique enfin, dont je suis membre, qui vous parle par ma voix ! Ce sont des hommes dont les loix & les mœurs, le sol, le climat, les besoins, les habitudes, les habitations, les cultures, sont étrangères aux vôtres ! Est-ce pour bouleverser ou maintenir cet ensemble d'hommes & de choses que vous avez le droit de nous régir ?

Lorsque la philosophie systématique qui est celle de la vanité & non l'amour pratique de la vertu qui est la véritable philosophie, s'empare d'une législature, on ne peut calculer que dans le tems où nous sommes l'inondation de crimes & de malheurs qui jaillissent de cette source ; mais en en imputant une grande partie à notre turbulence, à nos dissensions intérieures ; que la raison calme des Anglois se défie aussi des abstractions, des principes absolus de la philanthropie, qui chez eux comme parmi nous, commence à mettre en défaveur le régime domestique des Colonies.

Au reste il est possible de concilier sur cette question le respect dû à la morale publique, aux principes généreux, & de préserver les Colonies d'une dissolution subite & violente. Là, où il existe un gouvernement représentatif, le droit de législation intérieure est accordé aux Colonies surtout ce qui ne concerne point les intérêts de leur métropole. Or ce qui leur est véritablement étranger c'est notre régime domestique. C'est là véritablement la législation locale & intérieure dont le droit nous est reconnu : il est contraire à vos principes & à vos mœurs, nous le savons & nous n'entendons pas le porter en Europe ; ne l'approuvez pas en Amérique, conseillez nous, mais ne nous contraignez pas de le

proscrire, car d'après les principes & les bases de votre gouvernement représentatif vous n'en avez pas le droit. La loi y est le résultat de la volonté générale & de la communauté d'intérêt ; & nos volontés, nos intérêts en cette partie sont essentiellement contraires aux vôtres.—Chez vous, le représentant d'un seul district est en harmonie avec tous, est défendu par les intérêts de tous, quant au mode d'existence & de conservation de ses commettans, & nous, sur ce point capital, nous sommes en opposition avec tous les autres—nous sommes sous ce rapport vis-à-vis de vous à l'instar des régences Barbaresques dont vous n'approuvez pas les mœurs, dont vous recherchez le commerce, & chez lesquelles vous pouvez entretenir comme vous le faites dans l'Inde des escadres & des garnisons sans vous mêler de ce qui se passe dans les mosquées, dans les serralis. Conservez donc pour votre intérêt la police de nos rades, de nos villes, & laissez nous pour le nôtre celle de nos terres, de nos habitations ! les précautions que vous prenez pour la sûreté de votre commerce, qu'il nous soit permis de les prendre pour la sûreté de notre existence, & quelque vicieux que soient les moyens dont elle est environnée nous sommes en toute justice les seuls arbitres du temps & du mode de réforme. Avec de telles mesures donnez un libre cours à vos conseils, à vos leçons ! que le planteur Américain apprenne de toute part que l'esclavage est en effet la violation du droit naturel ! qu'il le considère, non comme un droit, mais comme un mal nécessaire dont nous devons subir encore quelques temps, les inconvéniens comme la peine de la barbarie & de la cupidité de nos pères !

Dans l'ordre social, ainsi que dans l'ordre physique, le jour ne succède pas brusquement à la nuit. C'est par dégradations, par nuances insensibles que les hommes & les choses s'améliorent ou se corrompent. Toutes les vérités, tous les préceptes
fondamentaux

fondamentaux de la morale sont promulgués, & nous n'avons point à craindre de marche rétrograde. Laissons au temps & aux mœurs l'empire salulaire de leurs révolutions qui n'ont ni la détonnation, ni le déchirement de celle de la philosophie moderne !

Chez les Romains, chez les Grecs si polis, cependant si éclairés, la servitude & ses abus les plus illimités faisoient partie du droit public : nous l'en avons retranché : nous ne séparons plus comme eux l'homme de son espèce, & l'autorité domestique reconnoît un frein & des devoirs. Les gouvernemens les plus absolus de notre âge peuvent être appelés libres comparativement à ceux des siècles reculés. Sans doute l'esclavage des nègres doit cesser aussi & cessera en Amérique ! de sages institutions peuvent en accélérer l'époque, mais les désastres de ce moment-ci l'ont retardé ; car le terme probablement assigné à cette innovation ne peut être que celui où la population, la culture & l'aisance des propriétaires seront dans l'état le plus florissant.

Cette dernière réflexion suppose le rétablissement de l'ordre dans les Colonies, chose difficile assurément, mais non pas impossible.

C'est ici le lieu de revenir à mon texte.

J'ai dit ce qui arrivera infailliblement de la durée & des succès de la révolution en Amérique.

La France revenue de son ivresse peut-elle désirer, l'Angleterre & toutes les puissances maritimes ne doivent-elles pas craindre un tel résultat ? Il ne s'agit plus ici de la question morale de l'esclavage—les observations sommaires qu'on vient de lire répondent, je le crois, à tout ce que la raison, l'humanité,

l'humanité & les principes les plus libéraux peuvent suggérer d'objections. C'est la perte totale des établissemens Européens en Amérique qui se présente comme dénouement de ce drame—il n'y a point d'enceinte, point de vaisseaux gardes-côtes qui puissent empêcher la communication électrique de l'anarchie organisée entre les différentes tribus de nègres répandues dans les Antilles.

Si donc le traité de paix ratifie directement ou indirectement celui de l'égalité démocratique dans les Colonies Françoises, les Européens doivent se préparer à abandonner le golphe du Mexique ou à s'y tenir constamment en état de guerre.

Les conséquences de cette guerre, de cette paix pour le commerce & la tranquillité de l'Europe ne sont ni dans les conquêtes, ni dans les restitutions, mais dans le régime.

La France ne possédera rien en recouvrant tout ce qu'on lui a pris si elle n'adopte d'autres principes ; & l'Angleterre, l'Espagne, la Hollande, le Portugal, le Danemark, ne conserveront rien en laissant aux François non leur territoire, mais le libre exercice de leur révolution en Amérique.

Cette assertion n'est pas hypothétique, conjecturale ; elle est pour moi mathématiquement démontrée.

Alors quel parti prendre à la conclusion de cette grande querelle ?

Avant de me permettre de résumer les mesures qui me paroissent applicables à toutes les difficultés, à tous les intérêts, je vais essayer de parcourir les issues, les expédiens auxquels on pourroit s'arrêter.

D'abord on pourra dire, nous nous sommes défendus jusqu'à présent contre la révolte & l'insurrection, si les François veulent s'y livrer tant pis pour eux, nous nous défendrons encore.

Fort bien ! Vous vous êtes défendus en état de guerre & si vous voulez pendant la paix quadrupler vos garnisons, vos escadres, vos dépenses de paix, vous vous défendrez encore jusqu'à ce que cette grande isle de St. Domingue constituée en régence d'Alger puisse être sérieusement aux prises avec vous.

Hé bien ! si le danger est réel, les négociations sont rompues, la guerre continuera ; adoptons la formule des François, mettons les quant à l'Amérique hors la loi ; il étoit très-facile, il l'est encore de conquérir leurs Colonies, qu'il ne soit plus question de restitution, les autres puissances maritimes les partageront entr'elles comme la Pologne.

Tel eut pu être le plan de l'Angleterre, de l'Espagne, & de la Hollande réunies : mais leur coalition en sens inverse n'est plus le seul obstacle—la politique habile n'est pas dans l'augmentation des masses, mais dans la multiplication des produits. La guerre & ses moyens ont un terme plus ou moins prochain pour toutes les parties, & aucune nation ne se laisse effacer pour toujours de la place qu'elle occupe sur le globe. Je doute encore que le partage de la Pologne soit définitif.

Reviendrait-on aux espérances de l'Inde, à l'indifférence sur le sort de l'Amérique ? Mais ce système, sans bases
solides

solides comme je l'ai dit pour les Anglois, est absolument nul pour les Espagnols; les Hollandois & les autres puissances maritimes.

D'ailleurs, je le répète, la première loi de toute aggrégation est de se conserver. Le premier devoir de tout gouvernement est de protéger tout moyen de travail & de subsistance, & c'est sous peine de mort qu'il faut sans en interrompre le cours, en changer le mécanisme s'il est vicieux.

L'Espagne dans son alliance avec la France peut avoir cédé à des considérations de balance politique, à des ressentimens, à des espérances, à d'autres motifs qui nous sont inconnus ; mais un de ses motifs ne peut être d'adopter pour ses Colonies la métaphisique incendiaire de son allié, & cependant nous ne lui voyons prendre aucune précaution pour s'en défendre.—Nous avons vu au contraire le président de Santo-Domingo attirer à lui & solder pendant trois ans la première troupe d'esclaves révoltés qui a brûlé nos habitations ; il est vrai que c'étoit pour l'opposer aux nègres républicains ; mais ces prétendus royalistes n'ont pas discontinué de piller & d'égorger tous les propriétaires proscrits par les commissaires, témoin le massacre du Fort-Dauphin, commandé par Jean-François, en présence de la garnison Espagnole.—Cette politique obscure n'a présenté aux Colons Espagnols aucun point de repos, car l'instinct de la propriété est supérieur à celui du pouvoir qui s'exerce & se déploie souvent un bandeau sur les yeux ; ils ont fini par renoncer en ce qui les concerne au traité d'alliance & de cession, & ils font cause commune aujourd'hui avec les propriétaires François.

Les Hollandais, servilement copistes de la révolution Française, mais non de tous ses crimes, paroissent hésiter sur leurs résultats philosophiques : ils n'ont point renoncé à Dieu ni à la bourse d'Amsterdam, mais le fort emporte le foible ; ce n'est pas assez de refuser leur assentiment à la destruction des Colonies, qu'ont-ils fait & que se proposent-ils de faire pour l'empêcher ?

J'arrive au grand expédient, celui dont on parle beaucoup en France, en Espagne, en Hollande, comme d'une issue naturelle & probable à laquelle il faut bien s'abandonner.

Le Gouvernement François met, dit-on, beaucoup de prix à ses Colonies, & il a certainement l'intention d'en réparer les désastres ; on convient que le décret d'affranchissement a été précipité, mais il est difficile de le rétracter : heureusement " que le mode n'est pas prononcé, & comme avec des mots on " change la nature des choses, on trouvera le moyen de concilier la liberté nominale & la servitude réelle. L'essentiel " est que nos voisins, nos alliés n'aient plus à se plaindre de " cette anarchie, or elle cessera. L'autorité publique sera " plus forte dans les Colonies que ne l'a jamais été l'autorité " domestique : voyez Victor Hugues à la Guadeloupe : ne " sait-il pas faire travailler les nègres, on ne les chatie plus " en esclaves, on les fusille en hommes libres, & l'obéissance " est beaucoup plus exacte ? Que nos alliés, que les puissances " maritimes cessent donc de s'inquiéter de notre régime intérieur, nous voulons aussi du sucre & du café & nous " saurons bien y pourvoir."

Ainsi les premiers auteurs de la révolution aimoient trop le peuple, leur pays, l'ordre public, pour vouloir en compromettre

mettre l'existence ; qu'y avoit-il à craindre de tous leurs mouvemens ? Ceux qui les excitoient dans des vues salutaires, sauroient bien en modérer l'impétuosité, & quelques orages passagers ramèneraient infailliblement l'âge d'or.

Ainsi les manœuvres de la corruption, de l'ignorante audace, se reproduisent avec succès dans ce siècle de lumières, parce que l'égoïsme & la vanité de tous les siècles se sont réunis dans celui-ci. Ce n'est plus la séduction qui entraîne, on apperçoit le danger, on reconnoît l'erreur ; mais pour les combattre avec avantage, il faudroit se soumettre à la direction de la vertu, du talent, du génie, & toute supériorité blesse ; on aime mieux succomber qu'obéir. Toutes les autorités morales & politiques ont perdu leur influence.....

Seroit-il donc vrai que la société tend à se décomposer, que la diffusion des lumières y produit une force centrifuge, que le monde intellectuel est dans une sorte d'anarchie....

Au moins il est certain que la révolution de France a reçu sa plus forte impulsion de ce mouvement divergent des esprits qui n'appartient pas seulement à la France.

On traite en France les Colonies comme les finances que l'on veut aussi rétablir, mais il est des positions où l'on ne peut aller que de l'atroce à l'absurde, il faut nécessairement changer de route pour aller au but.

Le but, dans la question que je traite, est le salut des Colonies, & ce n'est pas assez d'abandonner les fausses routes ; écartons aussi toutes les objections.

Une autorité respectable me rappelle, en ce moment-ci, la plus forte. Nous abhorrons, a-t-on dit au Parlement d'Angleterre, le commerce des négres, mais quelle est la nation
qui

qui souffriroit qu'une puissance étrangère lui imposât pour prix de son alliance la condition d'y renoncer ? à quoi j'ajouterai ; les François ayant aboli l'esclavage des nègres, quelle est la nation qui a le droit, qui oseroit les contraindre à le rétablir.

Je n'entends point aussi faire une telle proposition ; c'est sans offenser la conscience publique, ni l'indépendance de chaque gouvernement que les Colonies peuvent échapper à leur destruction.

Le traité de Westphalie a fixé le droit public de l'Europe.

Le traité qui doit terminer la guerre actuelle prononcera sur d'aussi grands intérêts, & peut fixer sans doute le droit public des Colonies Européennes positivement & négativement.

La plupart des denrées & marchandises du cru de l'Amérique étant devenues des objets de consommation de première nécessité, les Colonies qui les produisent peuvent être regardées comme une propriété commune à la république Européenne.

Toutes les puissances maritimes & les états Méditerranées ont donc un intérêt médiat ou immédiat à leur conservation.

Les moyens de conservation sont de deux espèces, extérieurs & intérieurs, les premiers se rapportent à la protection, les autres à la police.

Les

Les lois politiques de l'Europe relatives à la protection des Colonies leur sont donc applicables.

Les lois civiles & religieuses de l'Europe qui ont pour objet leur conservation, leur sont également applicables.

Mais les lois rurales, celles relatives au sol & au climat sont hors de la juridiction, & des intérêts des métropoles comme la médecine des pays froids ne peut être celle des pays chauds.

Il y a donc un terme où le droit public de l'Europe cesse d'être positif & devient négatif pour les Colonies.

Ce terme négatif est encore indiqué là où la sûreté intérieure des Colonies, leur existence même seroit évidemment compromise en leur appliquant telle ou telle loi civile de l'Europe.

Et si la constitution des Colonies, quant à leur régime domestique est autant que celle de Maroc en contradiction manifeste avec la constitution de leurs métropoles, le droit public de l'Europe doit les séparer en cette partie de sa législation & de ses mœurs.

Alors les Antilles sont relativement aux puissances Européennes ce que sont leurs comptoirs d'Asie & d'Afrique, où la police rurale & domestique appartient aux naturels du pays.

Qui pourroit s'offenser d'une telle solution ? Nul homme n'est comptable que du bien qu'il peut faire & du mal sur lequel il influe ; la philosophie n'a point encore commandé de croisades contre le despotisme oriental.

La France est au moment de voir expirer dans son sein la rage du prosélitisme : on compte déjà dans les magistratures des hommes sages & éclairés dont le nombre ne peut que s'accroître par les nouvelles élections, & lorsqu'on n'y comptera plus ceux dont la doctrine & le langage nous rappelle encore le comité de salut public, il n'y a plus de mesure raisonnable & juste qui ne puisse être accueillie.

L'Angleterre qui n'a rien à désirer pour sa prospérité, pour sa gloire, que le rétablissement de l'ordre public en Europe, en Amérique, est trop éclairée pour en dédaigner les moyens. L'Espagne, la Hollande, toutes les puissances du Nord & du Midi n'y sont pas moins intéressées. Seroit-ce donc de ma part un vœu indiscret à former, ou une présomption ridicule, que de croire qu'une des conditions de la paix générale sera cette déclaration précise, conservatoire, & à jamais inviolable.

Les Colonies de l'Amérique soumises à la souveraineté protectrice des différentes métropoles auront à leur charge la disposition effective & la responsabilité morale de leurs moyens propres & intérieurs de conservation.

Je dois faire remarquer ici que cette déclaration n'emporte pas la nécessité d'un gouvernement représentatif dans les Colonies

Colonies des Antilles, principe que je suis loin d'établir pour celles qui ont la sagesse de ne pas l'invoquer. *

La déclaration signifie seulement que le régime domestique ne peut être détruit ou modifié sans le consentement positif des propriétaires.

Tel sera, j'ose le dire, l'unique moyen de salut des possessions Européennes en Amérique ; mais celles de la France exigent encore d'autres mesures.

Il en est une inutile peut-être à proposer ; je n'en dirai pas moins ce qu'il seroit utile & sage d'exécuter.

Les laboureurs de l'Indostan tracent paisiblement leurs sillons entourés de camps ennemis & obéissent à la puissance qui protège leur charrue.

Les colons des Antilles condamnés à la même faiblesse devroient avoir la même destinée. Ils n'ont point à se mêler de ces grandes luttes de l'ambition & du pouvoir. Leur incapacité comme puissance les subordonne au tourbillon politique de l'Europe. Leur réunion sous les armes peut les mettre en état de résister momentanément au bri-

* Je n'ai garde d'improver le gouvernement représentatif des Colonies Angloises, elles s'en trouvent bien & doivent y être attachées, mais nous avons vu qu'il n'a pas aussi bien réussi dans les nôtres.

gandage, à l'oppression, mais l'état de guerre combiné sur leurs propres forces leur est interdit ; leurs mouvemens, leurs efforts pour passer d'une domination sous une autre, ne vaudroient pas le prix que la plus basse intrigue voudroit y mettre, & leurs prétentions à l'indépendance autrement que dans leur régime domestique est le rêve d'une vanité insensée.

D'une autre part si l'on considère l'objet & les effets de la guerre actuelle dans les Colonies, on ne lui trouvera aucun des caractères des précédentes guerres.

S'agissoit-il d'attaquer une colonie, ni les propriétaires, ni le régime n'étoient en danger. La prise des forts, la possession des rades entraînoit celle du territoire & la querelle d'Europe se terminoit par le résultat d'une ou plusieurs batailles en Amérique.

Aujourd'hui c'est tout autre chose, c'est le sort de l'Europe qui déterminera celui de l'Amérique ; la guerre y est tout à-la-fois intérieure & extérieure, la possession des forts & des rades ne suffit plus pour la soumission du territoire ; & par un renversement d'idées qui s'explique cependant par les faits, ceux qui paroissent au nom de la France défendre ses possessions les détruisent, ceux qui les attaquent sont les seuls qui les conservent.

Ainsi de la part du gouvernement François, quelques soient d'ailleurs ses intentions, la guerre qu'il soutient dans les Colonies est exactement *suicide* ; & de la part du gouvernement Anglois, quelques vues ambitieuses qu'on lui sup-

pose

pose, elle n'est encore que conservatoire.---Il n'y a que les événemens de la guerre en Europe qui puissent en déterminer autrement les résultats.

Dans cet état de choses, mettant à part tous les autres sujets de querelle qui divisent les deux nations & en ne considérant que les intérêts de la souveraineté de la propriété en Amérique, je ne balance pas à dire que l'intérêt de la France, son intérêt le plus pressant dans les Colonies seroit de cesser à tout prix sa guerre de destruction, de garder ses postes militaires, de laisser momentanément aux Anglois ceux qu'ils occupent, & de solliciter leur concours pour le désarmement des négres & le rétablissement de l'ordre sur cette terre désolée.

Une telle conciliation paroîtra sans doute dérisoire aujourd'hui, mais deviendra je le crois indispensable à la paix, & ce n'est pas le seul point sur lequel les Colonies Françaises, restituées à leur métropole, seront forcées d'entretenir des rapports d'utilité & de justice avec l'Angleterre.

Il est impossible qu'elles se réparent avec leurs propres capitaux ou avec ceux de leur commerce national ruiné par la révolution.

Il est de toute justice qu'elles acquittent fidèlement les avances du commerce Anglois qui, relativement à nous mal heureux Colons & aux secours abondans que nous en avons reçu, a plus cédé à des considérations généreuses qu'à des spéculations commerciales. †

† Je n'avois d'autre hypothèque à offrir à la maison Muillman que mon habitation dévastée au pouvoir des répu-

Mais cette classe d'intérêts étant sous la garde d'un gouvernement puissant qui connoît aussi bien ses obligations que ses moyens, je n'ai point à m'en occuper.—Je termine ici des observations rapidement écrites que je me crois personnellement obligé de rendre publiques dans les circonstances actuelles : elles exigeraient bien d'autres développemens, mais je n'ai pas la prétention de rien apprendre aux hommes supérieurs qui influeront sur la pacification de l'Europe ; j'ai voulu seulement & j'ai dû prévenir dans les Colonies des bruits alarmans, rassurer les Colons non en les entretenant d'espérances chimériques, mais en leur indiquant le point de repos que j'apperçois moi-même dans l'avenir, en leur rappelant leurs droits de propriétaires & les égards qu'ils obtiendront de la justice & de la saine politique de tous les gouvernemens.

La conduite de l'Isle de France apprend aux autres Colonies que l'union, le courage & le bon sens sont les plus sûrs remparts d'une petite société, & qu'une place ainsi munie peut soutenir honorablement les assauts d'un pouvoir désordonné.

Si cet écrit parvient en France j'espère que les bons citoyens y reconnoîtront un François, que les injustices de son pays n'ont pas détaché de ses vrais intérêts, qui prévoit ses malheurs, s'efforça, selon ses foibles moyens, d'en arrêter le cours, & a toujours séparé dans son cœur la nation Française de tous les crimes

républicains, & les secours que j'en ai reçu depuis quatre ans n'ont eu d'autres bornes que celles que j'y ai mises moi-même.

commis

commis en son nom---la persécution au lieu de nous affranchir de nos liens, de nos devoirs, n'a fait que les multiplier, car nous ne pouvons trouver la fin de nos souffrances, ni dans des vœux impies contre notre ancienne patrie, ni dans cette lâcheté perfide qui nous porteroit à méconnoître ce que nous devons à la nation magnanime, par laquelle nous sommes encore au nombre des vivans.

M A L O U E T

Londres, le 30 Décembre 1796.

F I N

50

connaître en son sein la persécution au lieu de nous suffire.
Ces de nos lieux, de nos devoirs, n'a fait que les multiplier.
car nous ne pouvons trouver la fin de nos souffrances, ni
dans des vœux impies contre notre ancienne patrie, ni dans
cette lâcheté perfide qui nous porteroit à méconnaître ce que
nous devons à la nation magnanime, par laquelle nous sommes
devenus une nation.

MALOU

1790

